



## LIGUE DE FOOTBALL DE SAINT-MARTIN

### ELECTION DE LA DELEGATION DE LIGUE DE LA LIGUE DE FOOTBALL DE SAINT-MARTIN POUR L'ASSEMBLÉE FEDERALE

#### Déclaration de candidature en binôme - Président de la Ligue

Nous soussigné(s)

Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, **au poste de Président de la Ligue,**

	NOM	PRÉNOM	N° DE LICENCE <small>(si membre individuel, fournir un justificatif)</small>	SIGNATURE
<u>Titulaire</u>				
<u>Suppléant</u>				

Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur ne faire l'objet :

- D'aucune interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article L131-26 du code pénal
- D'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif, qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

#### Rappels :

Chacun des candidats doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue,

Chacun des 2 candidats ci-dessus doit joindre une copie de sa pièce d'identité